

# Les apprentis **attractifs**

Le coût moyen\* d'un apprenti pour une entreprise de moins de 11 salariés est de 270 euros par mois sur deux ans et de 313 euros pour une entreprise de 11 à 49 salariés. Le dispositif d'aides a encore été enrichi cette année.

## **Deux nouveaux décrets parus le 15 juin 2009**

- Pour les employeurs de 11 salariés et plus : sous conditions, une aide mensuelle pour l'embauche d'apprentis est versée pour douze mois au titre des gains et rémunérations versés à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 aux apprentis embauchés par l'entreprise entre le 24 avril 2009 et le 30 juin 2010. Montant : Smic horaire x 151,67 x (pourcentage du Smic applicable à l'apprenti - 0,11) x 0,14.

- Pour l'embauche d'apprentis supplémentaires dans les entreprises de moins de 50 salariés : sous conditions, une prime de 1 800 euros par embauche est versée en deux fois à l'entreprise embauchant un apprenti supplémentaire entre le 24 avril 2009 et le 30 juin 2010.

## **Les autres aides existantes**

### **Exonérations de cotisations sociales**

- Pour les entreprises de moins de 11 salariés ou inscrites au répertoire des métiers : exonération totale. Exonération de toutes les charges sociales, sauf cotisations patronales accidents du travail et maladies professionnelles, et cotisation de retraite complémentaire pour la part excédant le taux minimum.

- Entreprises de 11 salariés et plus non inscrites au répertoire des métiers : exonération partielle. Exonération des cotisations patronales de sécurité sociale sauf cotisation patronale accidents du travail et maladies professionnelles. Les cotisations restantes sont calculées sur une assiette forfaitaire.

**Prime régionale** : versée aux employeurs par la région Ile-de-France à chaque fin d'année du cycle de formation. Prime de base : 1 200 €/an/apprenti.

**Crédit d'impôt** : montant de base : 1 600 €/apprenti.

*\* Coût donné à titre indicatif, il peut être modulé en fonction de l'âge de l'apprenti, de son ancienneté, etc.*